

JUSTICE : RTE condamné à verser plus de 450 000 euros à des éleveurs

La société [RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE](#) / **T** : 02.35.52.27.27, filiale d'[EDF \(ELECTRICITE DE FRANCE\)](#) / **T** : 01.40.42.22.22, a été condamnée par le tribunal de Coutances à verser 458 337 euros à des éleveurs laitiers normands pour un préjudice concernant leur production. Ce préjudice était attribué à une ligne à très haute tension (THT) qui perturbait les animaux de l'élevage qui était à proximité. www.rte-france.com